

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEES 258 Subvention à la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, pour l'organisation du premier forum de la jeune création.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Fédération Française du Prêt-à-porter Féminin, domiciliée 5 rue de Caumartin - 75009 Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, dont le siège social est situé 5 rue de Caumartin - 75009 Paris, pour l'organisation du premier forum de la jeune création

Article 2 : La dépense correspondante de 2 000 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004 (VF 55003), exercice 2013 et suivants.